

A Monsieur de Moidonnet le
27^e jour de Juin 1576

Monsieur j'ai donné une réponse aux instructions de vosseigneries
Mais de la part de Monsieur frère du Roi par Monsieur de Sully
laquelle ne vous envoie que vous voyez, Vous la trouvez différente en quelques
choses de l'escrip que Sully a mis apposte, et mesmes quelle ne
suit pas ^{substantiellement} vostre intention de l'ordonne par les lettres que vous avez données
par Monsieur de Sully. Ce que contrefait avec bien plus a ce
fait qui est de belle conséquence, et ainsi ont Messieurs les députés qui m'ont
de la part de Monsieur des Etats aussi de l'Assemblée de la province
de la Conté de Lalois ^{vous le sçavez} ~~ne font nullement~~ l'ordonne lequel vous voyez
et la présente réponse ^{le sçavez aussi par un conseil} ~~ne vous en~~ ^{que le}
sçavez le plus propre pour alerant les affaires de Monsieur frère du
Roi et de l'Etat tant en ce qui concerne le royaume que le
reste du pais, qui se pourra alerant si d'ordonne ^{ou par un conseil} ~~ou par un conseil~~
~~Monsieur ne sçait pas l'ordonne contraire l'ordonne et ne pourra en l'ordonne~~
~~faire le contraire. Mais que qu'ordonne des Seigneurs vous n'ont fait entendre~~
ainsi comme vous voyez autres choses, si sçavez que l'ordonne que vous
vous de la part de Messieurs des Etats que le Conté de Lalois m'ont par
Monsieur de Sully m'ont fait entendre toute autre chose que
ce que vous ne mandez, qui fait que ne sçait impossible de rien faire
et d'ordonne ^{ne sçavez pas} ~~que ne le sçavez~~ ^{vous sçavez que sçavez}
vous sçavez ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne}
de l'ordonne que sçavez ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne}
de l'ordonne ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne} ~~de l'ordonne~~ ^{de l'ordonne}

encore sçavez
le peuple

Si toutefois vous voyez les amours a quelque chose d'ordonne
vous voyez leur apposte que ne sçavez pas bien aise et alerant
le plus que vous pouvez l'ordonne et ainsi

R. W. de Mondouart

A Middlebourg le vij^e Jour.

de Mondouart.

1575.

onsieur. En donne une Li. pour aux Instructions
apportées aux Etats de la part de Monsieur le Duc
de Sully par Monsieur de Font verlain de la quelle des
vous envoie copie. Vous la honnrez d'assambler y quelques
cogues de la partie que selon que vous en avez et mesmes
quelle me soit par du tout des Interiors de cause par les lieux
que vous mandez envoyer par l'ordre de font verlain
Contes fait au jour des, et de la fait qui est de vous
consequences et au jour des, et de la fait qui est de vous
de la part de Messieurs des Etats, aussi d'ingentiegisme
de la part de Monsieur le Comte de Calain, grand Sommes
tombez et admis lequel vous devez de la susditte somme
Je suis desir de sçavoir Interiors, et de la fait, mais
ayant communiqué avec les susditte de la fait, et de
constraint de accommoder à leur admis. Car pour qu'aucuns
des s. d. vous ayent fait entendre ainsi comme vous sçavez,
Si est ce que tant ceux qui sont de la part de
Messieurs des Etats que le gentiegisme envoyez par
Monsieur le Comte de Calain ont fait entendre toutes
autres chose que ce que vous me mandez, qui fait que
vous soit impossible de leur faire davantage d'avis
que de ce desirant. Le vent de l'usage tout les choses
que le gentiegisme le plus propre pour l'usage des affaires
de Monsieur le Duc est de gentiegisme l'entement, et par

ce que j'ayme le mieux de ceux du pays qui se verront
 alienés. Si l'on en propose chose qui verraient —
 s'engendrer selonc dits le royaume. Si l'on se fait avec
 nous les luyons a quelque chose d'avançage nous
 nous pourrions leur offrir que de leur luyons et
 avançant le plus que pourray l'affaire. Ceci s'en
 feroit inf.